Les communes couvertes par la police intercommunale

Les actions des brigades de la police intercommunale sont sectorisées pour instaurer plus efficacement une présence dissuasive dans chacune des 13 villes de son périmètre d'intervention.

L'activité 2022 en quelques chiffres

521

interpellations

5103

vidéoverbalisations

3887

interventions

5135

patrouilles

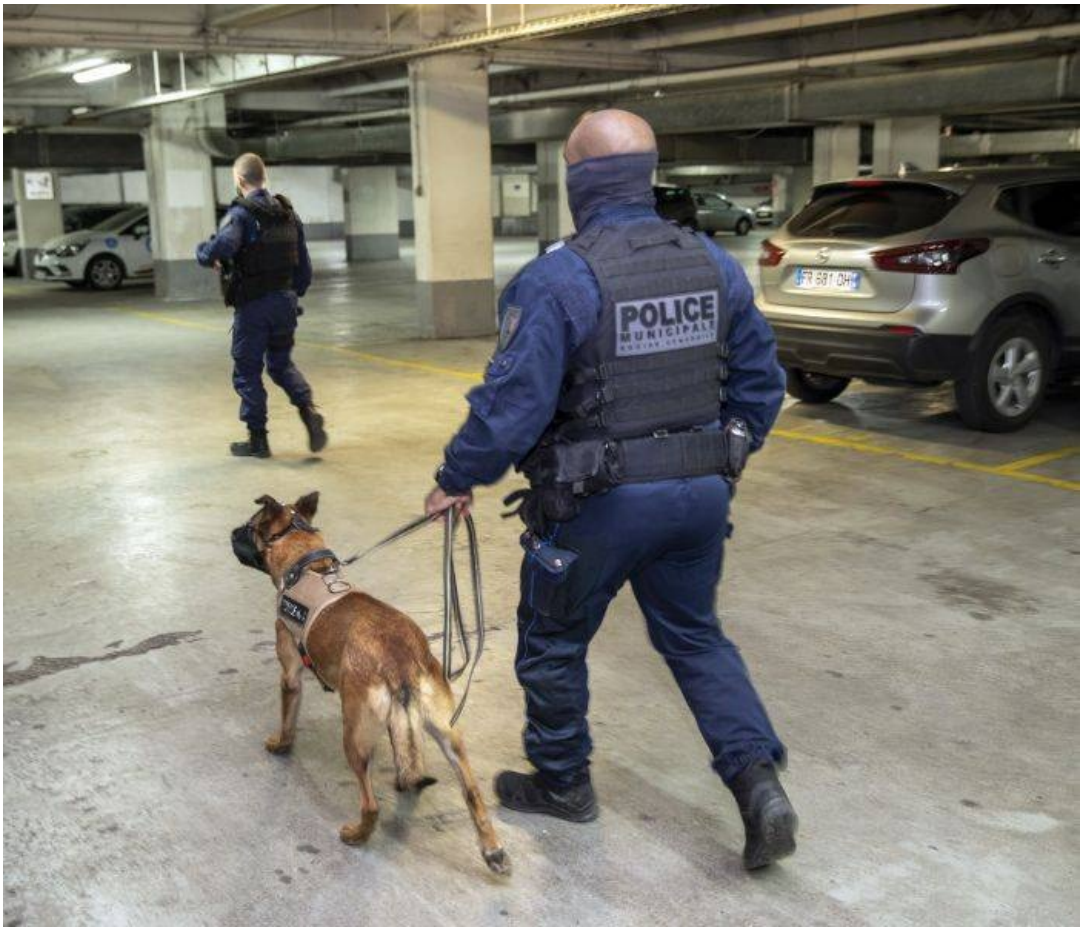

Un travail d'investigation et de cohésion avec les forces de sécurité intérieure

Les différentes brigades exécutent des missions en collaboration étroite avec les services de police nationale et de gendarmerie nationale. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre la délinquance, la police intercommunale est régulièrement associée aux différentes opérations dans le cadre de « SLIC » (Structure légère d'intervention et de contrôle) organisées par la police nationale dans les communes. Elles visent ainsi à favoriser un travail d'investigation et de cohésion entre équipes intervenant sur la voie publique.

Des missions de coopération et complémentaires avec les polices municipales

Dans chacune des 13 communes couvertes, la police intercommunale mutualisée œuvre conjointement avec les polices municipales locales au service des habitants du territoire de la communauté d'agglomération Val Parisis. Aussi indispensables l'une que l'autre à la sécurité des biens et des personnes, elles effectuent des opérations spécifiques ensemble sur le territoire de la commune qui en fait la demande :

- Patrouilles conjointes ;
- Opérations communes ;
- Contrôles et surveillances des halls d'immeubles ;
- Renfort des effectifs sur place ;
- Maintien de l'ordre et de la sécurité lors de grands événements.

Infos pratiques

Communes couvertes par la police intercommunale

- Frépillon
- Taverny
- Beauchamp
- Pierrelaye
- La Frette-sur-Seine
- Cormeilles-en-Parisis
- Montigny-lès-Cormeilles
- Eaubonne
- Sannois
- Le Plessis-Bouchard
- Saint-Leu-la-Forêt
- Bessancourt
- Ermont